

Lignes directrices en matière de tarification pour les personnes nouvellement arrivées au Canada

Mise à jour du 30 août 2019

Lignes directrices en matière de sélection des risques médicaux pour les personnes nouvellement arrivées au Canada (y compris les résidents permanents et les résidents temporaires)

Description	Type d'assurance	Montant de protection maximal et garanties offertes	Exigences
Personnes vivant au Canada depuis moins d'un an	Vie	250 000 \$ et moins	<ul style="list-style-type: none"> • Règles de tarification habituelles quant aux exigences pour les affaires nouvelles.
		Plus de 250 000 \$ (18 ans et plus)	<ul style="list-style-type: none"> • Profil sanguin avec test de dépistage des hépatites B et C • Examen paramédical
	Maladies graves	N'importe quel montant	<ul style="list-style-type: none"> • La personne à assurer a plus de 18 ans • Profil sanguin avec test de dépistage des hépatites B et C • Examen paramédical
	Invalidité	Non offerte	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet
Personnes vivant au Canada depuis plus d'un an	Toutes sont offertes	Règles de tarification habituelles quant aux exigences pour les affaires nouvelles.	

- Si la personne à assurer ne dispose d'aucun dossier médical auprès d'un médecin canadien, un examen paramédical et un profil sanguin pourraient être requis, peu importe depuis quand la personne demeure au Canada.
- Selon les antécédents médicaux de la personne à assurer, si elle ne dispose pas d'un dossier médical auprès d'un médecin canadien, l'approbation de la proposition pourrait être retardée.

Immigrants récents et résidents temporaires (ayant un numéro d'assurance sociale (NAS) temporaire) et vivant actuellement au Canada :

Description	Type d'assurance	Montant de protection maximal et garanties offertes	Exigences
Personnes (y compris les étudiants actuellement aux études au Canada) qui ont présenté une demande en vue d'obtenir le statut de résident permanent et qui ne sont pas au Canada dans le cadre d'un programme parrainé par le gouvernement	Vie	250 000 \$	Copie du visa de la personne à assurer et Copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente
	Maladies graves	100 000 \$	
	Invalidité	Non offerte	

Lignes directrices en matière de tarification pour les personnes nouvellement arrivées au Canada

Mise à jour du 30 août 2019

Immigrants récents et résidents temporaires (ayant un numéro d'assurance sociale (NAS) temporaire) et vivant actuellement au Canada :

Description	Type d'assurance	Montant de protection maximal et garanties offertes	Exigences
Personnes détenant un permis de travail qui travaillent actuellement au Canada, qui ont présenté une demande en vue d'obtenir le statut de résident permanent et qui ne sont pas au Canada dans le cadre d'un programme parrainé par le gouvernement	Vie	500 000 \$	Garanties complémentaires / avenants : nous évaluerons chaque demande au cas par cas. Taux privilégiés : offerts
	Maladies graves	100 000 \$	
	Invalidité	Non offerte	
Médecins ou autres professionnels autorisés (par exemple infirmiers, avocats, pharmaciens et ingénieurs) formés à l'étranger ¹ qui travaillent actuellement au Canada aux termes d'un programme provincial.	Vie	5 000 000 \$ (selon leur revenu au Canada et leur valeur nette) Nous envisagerons la possibilité d'offrir une protection d'un montant plus élevé sur une base individuelle.	Garanties complémentaires / avenants : nous évaluerons chaque demande au cas par cas. Taux privilégiés : offerts
	Maladies graves	2 000 000 \$	
	Invalidité	Variable, selon le résultat de la tarification financière	

¹ Les professionnels doivent habituellement être titulaires d'un diplôme universitaire, notamment les scientifiques, les architectes, les comptables, les mathématiciens/actuaire ou les développeurs de logiciels / sites Web.

Lignes directrices en matière de tarification pour les personnes nouvellement arrivées au Canada

Mise à jour du 30 août 2019

Immigrants récents et résidents temporaires (ayant un numéro d'assurance sociale (NAS) temporaire) et vivant actuellement au Canada :

Description	Type d'assurance	Montant de protection maximal et garanties offertes		Exigences
Conjoint ou enfants à charge de médecins ou autres professionnels autorisés formés à l'étranger ² (par exemple infirmiers, avocat, pharmaciens et ingénieurs) qui ont présenté une demande de résidence permanente	Vie	2 500 000 \$ (pour le conjoint ou le parent, 50 % du montant offert) Garanties complémentaires / avenants : non offerts	Garanties complémentaires / avenants : nous évaluerons chaque demande au cas par cas. Taux privilégiés : offerts	Copie du visa de la personne à assurer ou Copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente
	Maladies graves	500 000 \$ pour le conjoint et 100 000 \$ pour les enfants		
	Invalidité	Variable, selon le résultat de la tarification financière		
Personnes approuvées aux termes d'un programme des candidats des provinces (PCP) – catégorie des gens d'affaires La personne doit avoir été déclarée admissible au programme. Une copie de l'accusé de réception de la demande ne suffit pas.	Vie	2 000 000 \$	Garanties complémentaires / avenants : nous évaluerons chaque demande au cas par cas. Taux privilégiés : offerts	Copie de la lettre d'acceptation dans le cadre du Programme des candidats des provinces ou du certificat de sélection du Québec
	Maladies graves	1 000 000 \$		
	Invalidité	Variable, selon le résultat de la tarification financière		

² Les professionnels doivent habituellement être titulaires d'un diplôme universitaire, notamment les scientifiques, les architectes, les comptables, les mathématiciens/actuaire ou les développeurs de logiciels / sites Web.

Lignes directrices en matière de tarification pour les personnes nouvellement arrivées au Canada

Mise à jour du 30 août 2019

Immigrants récents et résidents temporaires (ayant un numéro d'assurance sociale (NAS) temporaire) et vivant actuellement au Canada :

Description	Type d'assurance	Montant de protection maximal et garanties offertes	Exigences
<p>Travailleurs qualifiés occupant un emploi et ayant présenté une demande de résidence permanente</p> <p>Pour l'assurance maladies graves : La personne doit avoir été déclarée admissible au Programme des candidats des provinces (PCP)</p>	Vie	2 000 000 \$	<p>Copie de la lettre d'acceptation dans le cadre du Programme des candidats des provinces ou du certificat de sélection du Québec</p> <p>ou</p> <p>Copie d'un permis de travail valide et de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente</p>
	Maladies graves	Nous prendrons en considération les demandes des personnes non approuvées aux termes du Programme des candidats des provinces sur une base individuelle, sinon 500 000 \$.	
	Invalidité	Variable, selon le résultat de la tarification financière	
Aides familiaux résidents	Vie	250 000 \$ (considération au cas par cas pour les montants plus élevés).	<p>Numéro d'assurance sociale temporaire</p> <p>et</p> <p>Copie d'un permis de travail valide</p>
	Maladies graves	100 000 \$	
	Invalidité	Non offerte	

Lignes directrices en matière de tarification pour les personnes nouvellement arrivées au Canada

Mise à jour du 30 août 2019

Immigrants récents et résidents temporaires (ayant un numéro d'assurance sociale (NAS) temporaire) et vivant actuellement au Canada :

Description	Type d'assurance	Montant de protection maximal et garanties offertes	Exigences
Personnes participant au Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD) qui ont l'intention de présenter une demande de résidence permanente	Vie	1 000 000 \$	Copie d'un permis de travail dans le cadre du PPTPD (de 12 mois ou plus) et Déclaration signée et datée indiquant l'intention de la personne de demeurer au Canada
	Maladies graves	250 000 \$	
	Invalidité	Variable, selon le résultat de la tarification financière	
Parents, époux et enfants à charge d'un résident permanent du Canada ou d'un citoyen canadien ayant présenté une demande de résidence permanente (habituellement dans le cadre d'un programme de parrainage familial)	Vie	Pour le conjoint ou le parent, 50 % du montant offert	Copie du visa de la personne à assurer ou Copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente
	Maladies graves	100 000 \$	
	Invalidité	Considération au cas par cas possible, moyennant une preuve de travail à temps plein	
Réfugiés acceptés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada qui ont présenté une demande de résidence permanente	Vie	250 000 \$ Garanties complémentaires : non offertes	Copie du document de confirmation de statut de réfugié et Copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente
	Maladies graves	Non offerte	
	Invalidité	Non offerte	

Lignes directrices en matière de tarification pour les personnes nouvellement arrivées au Canada

Mise à jour du 30 août 2019

Immigrants récents et résidents temporaires (ayant un numéro d'assurance sociale (NAS) temporaire) et vivant actuellement au Canada :

Description	Type d'assurance	Montant de protection maximal et garanties offertes		Exigences
Tous les autres résidents temporaires (y compris les personnes ayant un visa d'étudiant, un visa de visiteur ou un super visa du Canada qui n'ont pas présenté une demande de résidence permanente)	Vie	Non offerte		Copie du visa de la personne à assurer
	Maladies graves	Nous pourrions prendre en considération les demandes des professionnels et des cadres supérieurs ayant un contrat de travail d'au moins deux ans.		
	Invalidité	Non offerte		
		Garanties complémentaires / avenants : non offerts		